



Facture avec erreur par le commerçant

Par **zeltron1961**, le **05/03/2011** à **11:17**

Bonjour, j'ai acheté une literie matelas + sommier dans un commerce spécialisé sur la facture il est écrit total ttc 750€ rnrn acompte 325€ rnrn livraison 325€ rnrn j'ai donc réglé 325€ la commande + 325€ à la livraison comme indiqué sur la facture 2 mois plus tard le commerçant me réclame 100€ (différence entre prix ttc et acompte + livraison) suis-je obligé de régler ces 100€ rnrn merci de votre réponse et si possible noter l'article de loi qui correspond à votre réponse rnrn merci zeltron1961

Par **corima**, le **06/03/2011** à **00:24**

Vous avez acheté une literie pour un montant de 750 euros. Le total TTC de la facture est de 750 euros, le commerçant s'est trompé en vous demandant de régler 2 fois 325 euros, ce qui fait 650 euros. Vous avez bien dû vous en rendre compte et vous n'avez rien dit. rnrn Il est en droit de vous demander de payer le solde de la facture qui était bien de 750 euros. Pas besoin de texte de loi pour savoir que l'on doit s'acquitter du montant total d'une facture